



NOUVEAU DISPOSITIF

Parce que le système de soins peut être complexe pour les patients, nous mettons à votre disposition ce visuel afin de vous aider à les orienter plus facilement.

Il vous permettra de mieux identifier les dispositifs existants sur le territoire et d'accompagner vos patients dans leur parcours, en limitant les risques de rupture de soins.

LE BON CONTACT SELON VOTRE SITUATION



Je suis malade et j'ai besoin d'un rendez-vous dans les 48h

Exemples : Fièvre importante - Infection - Douleurs ...

1 J'appelle d'abord mon médecin traitant

2 Je n'ai pas de médecin traitant ou mon médecin n'est pas disponible

Je compose le 15 (SAS)

qui me donnera des conseils ou m'orientera :

- vers un médecin de la CPTS
- vers la Maison Médicale de Garde ...

Je prends RDV chez SOS Médecins

08 26 46 20 07

www.sos-medecins-dunkerque.fr

Visuel disponible sur le site internet de la cpts et en pj



J'ai besoin d'un rendez-vous pour mon suivi médical


Exemples : Renouvellement d'ordonnance - Consultation de contrôle - Bilan

1 J'anticipe et je programme mon rendez-vous avec mon médecin traitant

2 Si je n'ai pas de médecin traitant

Je me recense auprès de la CPTS en scannant le QR code

Je prends RDV avec un médecin de la CPTS au 03 20 66 11 72

 Pas de visite à domicile, pas de dossier administratif



Vous pouvez et souhaitez accueillir de nouveaux patients, deux possibilités :

Rendez vous sur CITANA / liste d'attente : Vous accédez aux fiches patients.

Contactez nous au 06 33 44 80 10 ou par mail cpts.littoral.en.nord@gmail.com. Nous nous chargerons de vous accompagner.



Situation grave ou dangereuse

Exemples : Douleurs dans la poitrine - Difficultés à respirer - Malaise - Accident ...

J'appelle immédiatement le 15

Votre équipe de soins habituelle (pharmacien, infirmier, kinésithérapeute, sage-femme, ...) peut également vous orienter dans votre parcours de soins.



Chers médecins, vous suivez régulièrement certains patients (enfants de vos patients), ils font partie de votre file active. Pensez à les déclarer en tant que médecin traitant.

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL



Le dépistage

Le dépistage organisé du cancer colorectal représente un enjeu essentiel de santé publique. Proposé tous les **deux ans** aux personnes âgées de **50 à 74 ans**.

Détecté précocement grâce à ce dépistage, le cancer colorectal peut être **guéri dans 9 cas sur 10**.



Nouveauté 2026

Les **infirmiers diplômés d'État**, exerçant en libéral ou en tant que salariés, ainsi que les **infirmiers en pratique avancée**, sont désormais autorisés à remettre le kit de dépistage aux personnes éligibles, au même titre que les médecins et les pharmaciens.



Un support de **formation** dédié aux professionnels de santé est disponible sur le site de l'Institut national du cancer (INCa). Les infirmiers peuvent également se rapprocher de leur centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) pour bénéficier d'une formation à la remise des kits.

Les kits de dépistage peuvent être commandés gratuitement depuis le portail amelipro, dans la limite de 2 coffrets de 20 kits par commande (soit 40 kits).

Lors de la remise du kit, il est recommandé :

- d'**expliquer** les modalités de réalisation du test ;
- de rappeler qu'il s'agit d'un examen simple, non invasif et pris en charge à 100 % ;
- de **vérifier** la date de péremption du kit.

Lorsque le patient est revu après la délivrance du kit, il est important de vérifier que le test a bien été réalisé et, le cas échéant, de lui **rappeler** l'intérêt de ce dépistage.

Afin d'assurer l'information du médecin traitant, la remise du kit doit être renseignée dans le Dossier Médical Partagé (DMP).



Une rémunération est prévue au titre de cette nouvelle mission de prévention. Les modalités de facturation et de rémunération seront précisées à l'issue de la négociation conventionnelle en cours avec les syndicats des infirmiers libéraux.



POURQUOI RENSEIGNER LA VACCINATION DANS LE DMP ?

UN RÉFLEXE SIMPLE POUR AMÉLIORER LE SUIVI VACCINAL ET LA QUALITÉ DES PARCOURS DE SOINS.



Sécurisation de la prise en charge

- Accès immédiat à l'historique vaccinal : évite les doubles injections ou, à l'inverse, les oublis.
- Permet d'adapter rapidement une prise en charge (urgence, hospitalisation, suivi chronique).



Amélioration de la coordination entre professionnels

- Information partagée entre médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes, etc.
- Réduction des pertes d'information liées à la multiplicité des intervenants.

DMF LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ



Suivi vaccinal fiable dans le temps

- Traçabilité centralisée, même en cas de changement de professionnel ou de territoire.
- Utile pour les rappels, les schémas complexes ou les patients à risque.



Gain de temps en consultation

- Moins de temps passé à rechercher ou reconstituer l'historique vaccinal.
- Facilite la décision médicale immédiate.

RISQUES DOMESTIQUES

Les accidents domestiques représentent **11 millions** de blessés chaque année en France, dont une grande majorité d'enfants et de personnes âgées.

Ces incidents sont d'ailleurs responsables de plus de **20 000 décès annuels**, soit l'équivalent de **5 % des décès en France**.



Les enfants de moins de cinq ans représentent une proportion élevée des victimes d'accidents domestiques. Ils sont en général victimes de **suffocations, de brûlures ou d'intoxications graves**.

Les produits ménagers et les objets du quotidien non sécurisés figurent donc parmi les causes principales.

En tant que **professionnel de santé**, vous êtes un acteur essentiel de la prévention des risques domestiques. Votre proximité avec les patients vous permet d'**identifier** les situations à risque et d'**adapter** vos messages de prévention.

Chaque consultation est une opportunité d'**aborder** simplement les risques du quotidien — chutes, brûlures, intoxications — et de **transmettre** des conseils concrets pour sécuriser l'environnement, en particulier auprès des publics les plus vulnérables.



Les seniors, quant à eux, subissent principalement des **chutes**, qui représentent 90 % des blessures chez eux. Les zones comme les escaliers et les salles de bain s'avèrent particulièrement dangereuses pour eux, d'où l'importance d'adapter leur environnement.

Source : <https://prevention-maison.fr/>



Des livres de prévention créés par la CPTS, à destination des enfants seront mis à votre disposition lors de l'Assemblée Générale de la CPTS.

N'hésitez pas à venir les récupérer afin de les utiliser dans votre pratique et vos actions de sensibilisation auprès des patients.

Ces supports sont également accessibles en ligne, directement sur le site internet de la CPTS.

FICHE D'AMÉLIORATION ET DE PROGRÈS

Un outil simple pour faire avancer nos pratiques, ensemble

Dans une logique d'amélioration continue et de qualité des soins, la fiche d'amélioration et de progrès est un outil clé pour partager les situations rencontrées sur le terrain, valoriser les initiatives et renforcer la coordination entre professionnels.



Nouveauté !

Désormais toutes les déclarations se font via OMNIDOC, directement depuis l'espace adhérent de notre site internet

OC omnidoc

Réseau d'expertise médicale

CPTS Littoral en Nord

[Demander un avis](#)

La CPTS Littoral en Nord regroupe les professionnels de santé libéraux d'un territoire de 14 communes, qui ont décidé de se coordonner entre eux et de collaborer avec les structures médico-sociales pour améliorer la prise en soin des patients et répondre aux problématiques du territoire en matière d'accès aux soins, de soins non programmés, de parcours du patients, de gestion de crise sanitaire, de prévention et d'éducation à la santé.



Toutes les catégories

1

Rechercher

Fiche d'amélioration et de progrès

Fiche d'amélioration et de progrès

[Nouvelle demande](#)

Nous comprenons les défis auxquels vous faites face au quotidien : en signalant des événements indésirables auxquels vous êtes confrontés vous contribuez à améliorer la qualité et la sécurité des parcours de soins.

Que faut-il déclarer ? Toutes difficultés ou dysfonctionnements rencontrés qui pourraient survenir à domicile et engendrer des risques pour le patient, son entourage ou soi-même. L'objectivité et la bienveillance doivent accompagner...

[Afficher plus](#)



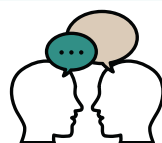
Cliquez aussi ici pour avoir accès :

OC omnidoc

**Comment déclarer ?
Rien de plus simple :**

1. **Connectez-vous à votre espace adhérent sur le site <http://cpts-littoralnord.fr>**
2. **Accédez à OMNIDOC**
3. **Remplissez la fiche d'amélioration et de progrès**

- ✓ Simple
- ✓ Rapide
- ✓ Gratuit



Rappel :

La fiche d'amélioration et de progrès n'est ni un outil de contrôle, ni de sanction. Elle s'inscrit dans une démarche bienveillante, collective et constructive.

Même une situation qui vous semble mineure peut être utile. Vos retours sont précieux : ils nourrissent la réflexion collective et font progresser l'ensemble du territoire. N'hésitez pas à déclarer : votre expérience compte.

QU'EST CE QUE LE CRT ?



LE CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL POUR LES PERSONNES ÂGÉES (CRT) : UN SOUTIEN RENFORCÉ POUR BIEN VIEILLIR À DOMICILE



Appui Santé des Flandres

Dispositif d'appui à la coordination

Face au vieillissement de la population, le Centre de Ressources Territorial (CRT) s'impose comme un dispositif clé pour permettre aux personnes âgées de rester vivre chez elles le plus longtemps possible, dans des conditions sécurisées et adaptées.

Présent sur l'ensemble des communes de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) et de la Communauté de communes des Hauts de Flandre (CCHF), le CRT déploie une offre d'accompagnement structurée autour de deux volets complémentaires.



VOLET 1 :

Un accompagnement centré sur la prévention

Le premier volet vise à agir en amont pour préserver l'autonomie et renforcer le lien social. À ce titre, le CRT contribue à :

- Faciliter l'accès aux soins et aux actions de prévention,
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants,
- Soutenir les professionnels du territoire via des actions de formation, ainsi qu'un appui administratif et logistique.



VOLET 2 :

Un accompagnement individuel renforcé à domicile

Le second volet s'adresse aux personnes âgées présentant une perte d'autonomie avancée. L'objectif est clair : leur permettre de continuer à vivre à domicile, tout en évitant ou en retardant une entrée en EHPAD.

Le CRT propose ainsi un accompagnement renforcé reposant sur :

- La sécurisation de l'environnement de vie,
- La gestion des situations complexes ou de crise,
- Un suivi individualisé et une coordination renforcée des intervenants,
- Le maintien du projet de vie à domicile,
- La prévention de l'isolement,
- Le soutien aux aidants.

Le dispositif s'adresse aux :

- Personnes âgées de 60 ans et plus,
- Classées en GIR 1 à 4,
- Déjà bénéficiaires d'un accompagnement à domicile jugé insuffisant.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les demandes d'orientation sont à effectuer auprès du DAC – Appui Santé des Flandres, au **03 74 06 01 00**.



RECHERCHE PROFESSIONNELLS DE SANTÉ



Afin de compléter ses groupes de travail, la CPTS est à la recherche de professionnels de santé motivés et engagés pour participer à la création de nouveaux parcours de soins sur le territoire :

- 🔍 Parcours Insuffisance cardiaque
- 🔍 Parcours Personnes âgées – Insuffisance rénale

Vous souhaitez vous investir dans un projet concret, améliorer la coordination des soins et contribuer à une meilleure prise en charge des patients ? Rejoignez-nous !

Votre expertise est essentielle pour construire des parcours adaptés aux réalités du terrain.

👉 Intéressé(e) ? N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus et participer à cette dynamique collective.



SANTÉ ENVIRONNEMENTALE



Un enjeu majeur

La santé environnementale est un enjeu majeur de santé publique. Elle s'intéresse à l'impact de notre environnement (air, eau, alimentation, habitat...) sur notre santé au quotidien.

La CPTS s'engage activement sur ce sujet afin de mieux comprendre les besoins du territoire et de développer des actions adaptées pour améliorer la santé de tous.

Dans ce cadre, nous vous invitons à répondre à un court questionnaire. Vos réponses nous permettront d'orienter nos actions et de mieux prendre en compte vos préoccupations. Merci pour votre participation.





SAVE THE DATE

Cet événement constitue un moment clé pour nous réunir, faire le bilan de l'année écoulée et vous présenter les perspectives pour l'avenir de notre association. Votre participation est essentielle pour le succès de cette rencontre et le dynamisme de notre organisation.

Date de l'Assemblée Générale :

21 mai 2026

20h (ouverture des portes à 19h30)

Villa Blanche - 3, route des 7 planètes 59229 Tétéghem-Coudekerque Village

Inscription obligatoire via l'agenda de la CPTS : [ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - CPTS Littoral Nord](#)

Date limite d'inscription : 11 mai 2026



 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous avons le plaisir de vous convier à
l'Assemblée Générale qui se tiendra le :

Jeudi 21 mai 2026 à 20h00
Ouverture des portes à 19h30

Villa Blanche
3 route des 7 planètes
59229 Tétéghem - Coudekerque Village

Inscription obligatoire avant le 30 avril 2026
Veillez confirmer votre participation en scannant le QR code ci-dessous :



*Cette rencontre sera l'occasion de partager les temps forts de l'année
écoulée,
d'échanger sur les perspectives à venir et de poursuivre ensemble
la dynamique engagée.*



CASTING EN COURS !

Dans le cadre de la réalisation d'une vidéo dédiée à l'attractivité de notre territoire, **nous recherchons des professionnels de santé souhaitant participer au tournage.**

Cette initiative a pour objectif de mettre en lumière les atouts de notre territoire ainsi que la richesse de l'exercice pluriprofessionnel coordonné.

Aucune expérience n'est requise : seule l'envie de partager votre quotidien et de valoriser votre pratique compte.

Nous vous remercions par avance pour votre contribution.



SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E), CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL



POUR NOUS CONTACTER



3 Rue des Loisirs,
59180 Cappelle la Grande



06 33 44 80 10



cpts.littoral.en.nord@gmail.com



<http://www.cpts-littoralnord.fr>



CPTS Littoral en Nord



Instagram

CPTS Littoral en Nord

